

*Les notes de bas de page ont été ajoutées par Hervé ARSON ; le texte est l'original du manuscrit de :*

BAUDIN Albert<sup>1</sup>

né le 12 septembre 1917 à Tournus (71)

Décédé le 25 février 1994 à Nice (06)

### Passage depuis ma capture dans les différents camps d'Allemagne

Régiment 42F à Neuf-Brisach. Arrivé le 1<sup>er</sup> septembre 1938. Prisonnier le 22 juin 1940 à Gérardmer ; arrivé au stalag VII A Moosburg<sup>2</sup> le 25 juillet. Départ commando à Frabersham<sup>3</sup> le 2 août. Rappelé au stalag le 5 novembre. Départ en commando le 2 décembre à Wolfrasthausen<sup>4</sup>. Evadé le 15 juin 1941, repris le 19 juin. Départ en commando le 25 juillet à Ascholding. Evadé le 7 septembre, repris le 9 septembre. 18 septembre : commando disciplinaire de Hohenfels<sup>5</sup>. Retour au stalag VII A le 7 mars 1942. Départ pour Rawa-Ruska en Pologne le 1<sup>er</sup> mai, arrivée le 9 mai. Départ en commando à Lemberg le 30 mai. Le 21 décembre, départ de Lemberg ; le 28 décembre arrivée à Luckenwalde, stalag III A/L. Départ de Luckenwalde le 3 février 1943 ; arrivée le 4 février à Dortmund, stalag VI D. Départ de Dortmund le 8 février ; arrivée le 9 février à Krefeld<sup>6</sup>, Bataillon 17<sup>7</sup>, Königstrasse n° 17. Départ de Krefeld pour Neheim<sup>8</sup> (barrage détruit<sup>9</sup>) en avril. Revenu le mercredi 7 juillet ; départ le jeudi pour Krefeld. Départ de Krefeld le samedi 10 pour Bochum<sup>10</sup>. Arrivée à Tournus le 19 juillet 1943<sup>11</sup>.

Lundeck Ried : prison du 24 juin au 4 juillet 1941

2<sup>ème</sup> évasion : Ascholding, repris à Garmisch Partenkirchen.

---

1 Matricule de P.G. : 38651

2 *Moosburg est une commune de Bade-Wurtemberg (Allemagne), située dans l'arrondissement de Biberach, dans la région Donau-Iller, dans le district de Tübingen.* Source : Wikipedia

3 Nom de localité le plus proche : Frabertsham, en Bavière

4 *En 1937, à Wolfrasthausen en Bavière, une usine de bombes a été construite. Des ouvriers allemands y ont travaillé ainsi que des étrangers contraints au travail forcé.* Source : Wikipedia

5 Stalag XIII A, en Bavière, district du Haut-Palatinat

6 Près de Düsseldorf

7 Il s'agit sans doute d'un Bauarbeit ou Bataillon de Travail. *Les prisonniers intégrés aux Bauarbeit (Bataillons de Travail) ont été très exposés aux bombes. En juin 1944, 5 Gläser Bataillons (vitriers), 7 Dachdecker Bataillons (couvresseurs) et 33 Bau Bataillons (construction des abris de défense passive) ont été recensés. Ils étaient répartis en compagnies et étaient surtout cantonnés près des sites visés par l'aviation alliée : Brême, Hambourg, Cologne, Ruhr...* Source : Yves Durand *La Captivité*

8 A l'est de Dortmund, sur la Ruhr ; commune de la communauté actuelle d'Arnsberg.

9 *Au cours de la deuxième guerre mondiale, Arnsberg a subi des dégâts catastrophiques quand le bombardement britannique a ouvert une brèche dans le barrage de Möhnesee, la nuit du 16 au 17 mai 1943 (« Opération châtiment ») ; source : Wikipedia.*

10 En Rhénanie toujours, un peu plus à l'est que Krefeld. Petite ville de la Ruhr qui a connu un essor grâce aux activités minières.

11 Rapatrié sanitaire (infirmier non employé), comme il est expliqué ultérieurement.

*Réponse de papa à un article de la Voix Chalonnaise ; je suppose pour défendre un évadé de la zone russe. Cela rejoint le fait que les évadés qui parlaient n'étaient pas crus.*<sup>12</sup>

J'ai lu sur *la Voix Chalonnaise* la réponse au récit de M. G. Michel, évadé de la zone russe.

Il est pénible de voir soulever une telle polémique, celle-ci allant jusqu'à l'injure au sujet d'un prisonnier *ayant*<sup>13</sup> eu droit de retrouver son pays au bout de 4 à 5 années d'exil forcé. Pourtant, dans son récit, M. G. Michel n'a rien prononcé de désobligeant sur l'URSS.

Le rédacteur de la réponse n'a certainement jamais été prisonnier, surtout prisonnier évadé, car il tiendrait un autre langage. Si la Résistance semble être l'apanage de quelques-uns, le moment n'est pas loin où l'on va reprocher à des gars d'être restés cinq ans les deux pieds dans le même sabot, dans une ferme, dans une usine, un stalag, et que les évadés étaient de vrais résistants.

Pourtant j'ai été prisonnier ; je me suis évadé trois fois, trois fois repris. J'ai connu les camps de discipline d'Hohenfels en Bavière, de Rawa-Ruska et de Lemberg en Pologne. J'ai mangé de l'herbe aussi, des trognons de choux, des patates pourries et pour la boisson, heureux celui qui avait un peu d'eau au seul robinet pour 10 000 hommes, coulant une heure par jour dans ce camp de la mort lente qu'était Rawa-Ruska à ses débuts. J'ai vu des camarades mourir *et bien*<sup>14</sup> de faim.

Et je peux assurer ce rédacteur qu'en ces moments terribles on n'entendait pas parler de politique. Pourtant, toutes les opinions étaient représentées, depuis le prêtre jusqu'à l'anarchiste. Mais retrouver une terre libre était une obsession qui soutenait le plus faible. Je sais bien que les hommes ne sont pas parfaits. Des prisonniers volaient leurs camarades, dénonçaient pour un morceau de pain. Mais cela ne se produit pas seulement en temps de guerre et n'est pas imputable uniquement aux Français. De plus, tout le monde n'a pas le goût de l'aventure. L'un avait peur des représailles sur sa famille, l'autre s'estimait pas assez fort. L'évadé considérait son évasion comme une nécessité pour lui, c'est tout.

Mais l'article de *la Voix Chalonnaise* me rappelle des souvenirs vraiment pénibles. Le convoi où je me trouvais revenant de Pologne fut arrêté quelques jours au stalag de Luckenwalde, près de Berlin. Nous fûmes reçus plutôt fraîchement par des camarades ; il est vrai que le portrait du vieux félon était en bonne place sur tous les murs des baraques. Mais le pire, ce fut de voir des évadés de la région de Berlin être obligés, sous la garde d'officiers français armés de matraques, de faire la « pelote » avec un sac de 30 kg sur le dos. Peut-être l'auteur de l'article de *la Voix Chalonnaise* a-t-il beaucoup de sympathie pour la Russie ; mais je ne voudrais pas faire un parallèle entre lui et ces sous-officiers.

S'il y a quelque chose ne lui ayant pas plu dans le récit de G. Michel, les railleries au sujet d'un camarade ne faisant que son devoir, qui a connu des déboires que bien d'autres ont partagés, me semblent déplacées.

---

12 Introduction de Mme Evelyne COSTE, les Hirondelles, 133 Avenue Sainte-Marguerite 06200 NICE

13 Mot indéchiffrable

14 Passage incompréhensible

CENTRE DE RECEPTION  
de  
COMPIEGNE  
SERVICES DE RAPATRIEMENT

Instruction Ministérielle 7180 I/EMA du 13 Mai 1944.

# RAPATRIEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE

Fiche d'identité et de transport n° 10007 83

Nom: BAUDIN Prénoms: Albert  
Né(e): 2-9-1912 à Compiègne Département: Somme  
Mère: Marie Béatrice Teysseire Département: Somme  
Grade: Caporal R. N. 870 Active-Réserve  
Corps: 41 RIF  
Motif de libération: Detour Saintenac  
Camp d'origine: V11A N° M° au camp: 39651  
Lieu de destination<sup>(1)</sup>: Centre de libération de Paris Adresse:   
Distance à parcourir: 524 km

(Faciliter, gemmé à coller)

DÉPART DE COMPIEGNE

à 18 h 15

à 8 Heures

CS — DIRECTION : MACON, LYON, VALENCE, AVIGNON, MARSEILLE, TOULON, NICE

COMPIEGNE

Quartier Bourcier

Gare

Gare

NORD

P.L.-M.

Départ: 1755

Arr: 1745

Dé: 1745

Arrivée: 2045

17-19

TIMBRE A DATE DE LA GARE

AVIS IMPORTANT

A Compiègne, le 17 7 1943

Le Commandant du Centre de Réception,

P. O. le Chef du Service de Rapatriement,

COMPIEGNE  
18 JUL 1943  
DEPART

Cette fiche est exigée au contrôle de la S.N.C.F. pour l'entrée en gare de Compiègne.  
Elle tient lieu de titre de transport en cours de route et doit être présentée à toute acquisition conjointement avec le titre de libération ou de congé d'livré par les autorités allemandes.



(1) Adresse exacte (ville, rue, numéro) du Centre de libération sur lequel est dirigé le prisonnier rapatrié.  
(2) Indiquer les Gares Intermédiaires de correspondance, avec les heures d'arrivée et de départ.

HÉBERGEMENT A PARIS : VOIR AU VERSO

Adresses où le prisonnier libéré peut être accueilli et hébergé à Paris :

1. — Centre de Libération de Paris, 7, rue de Liège (Métro St-Lazare), pour les Arrondissements de Paris, rive droite.
2. — Centre de Libération de Paris, Bastion 91 (Boulevard Masséna), pour les Arrondissements de Paris, rive gauche.
3. — Centre d'Hébergement de Paris, 23, rue de l'Aqueduc (près Gare du Nord)
4. — Centre d'Hébergement de Paris, 14, rue de Paradis (près Gare de l'Est).
5. — Maison d'Accueil des Anciens Combattants, 173, rue du Faubourg-Poissonnière.

## RAPATRIÉ !

I. — En quittant le Centre de Réception et de Triage de Compiègne, vous n'êtes pas démobilisé, vous êtes toujours soldat français.

Il faut vous rendre à votre Centre de Libération qui vous démobilisera et liquidera votre situation.

Dans votre intérêt présentez-vous le plus tôt possible.

II. — Conservez soigneusement votre titre allemand de libération ; en cas de perte, il ne serait pas remplacé.

A perçu au C.R.P.G.  
de Compiègne  
une somme d'effets complète

A perçu au C.R.P.G. de Compiègne  
une somme  
de 1711,15 francs

17 JUL 1943  
RIEN A SIGNALER

# FICHE DE DÉMOBILISATION

*a perçu 5 journées de tickets d'alimentation*

N° de la fiche 23/183

Exemplaire N° I

Centre de Démobilisation de

MACON

(<sup>2</sup> Saone-et-Loire )

Arme : Infanterie Grade : 2° Classe  
Nom : BAUDIN Prénoms : Albert  
Né le 13 Septembre 1917 à Tournus (Saone-et-Loire)

Nationalité (1) : Français de naissance - ~~nationalité justifiant l'absence de nationalité (art. 3 de la loi de recrutement)~~

Situation de famille (1) : célibataire - ~~marié - veuf - divorcé - enfants.~~

Profession (exercée avant les hostilités) employé des P.T.T.

Adresse (avant les hostilités) TOURNUS, 6 rue Tilsitt (Saone-et-Loire)

Adresse où se retire l'intéressé d°

L'intéressé a-t-il du travail dans sa profession à l'adresse indiquée oui

Bureau de recrutement MACON N° matricule de recrutement 870

ou à défaut localité dans laquelle a été passé le conseil de révision

Dernier corps d'affectation 42° Régiment d'infanterie de forteresse

Fait prisonnier à

Dernier camp de prisonniers où l'intéressé a séjourné


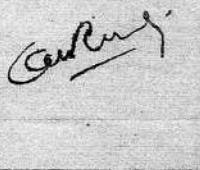
N° d'immatriculation au camp de prisonniers

en activité au 42° R.I.F.

Centre mobilisateur ou unité, ou dépôt, rejoint  
au moment du dernier appel sous les drapeaux (1) } Date :

Spécialité: musicien brancardier

- (1) Rayer les mentions inutiles.  
2) Département.

EMPREINTES DES 2 POUCES.	SIGNATURE de l'intéressé.
	

A MACON le 20 juillet 1943

M. BOUQUET xxx Le Commandant du Centre de démobilisation



En aucun cas, le présent document ne peut servir de titre de paiement  
à la prime de Démobilisation.  
CHARLES-LAVIGIERE ET C<sup>ie</sup>. - PARIS, LIMOGES, NANTES. - 24695-7-41



A PEROU A Compiègne  
LE 14 JUILLET 1943

- 1 Costume Civil (Veste et Pantalons)
- 1 Chemise — 1 Caleçon
- 1 Gilet — ~~1~~
- 1 Manteau — 1 Paire de Bas
- 1 Paire de Chaussettes — ~~1~~

Le Commissaire du Centre

*6* *per*

*Après 1940 les décrets de  
fabrication remplacent le  
Plan*

*Tourne le 9 OCT 1943  
Leberghien*

14 OCT 1943

**Vu pour liquidation des droits à l'Al-  
lemant fédérale tenant lieu de pécunia  
individuel dont le montant a été arrêté à  
la somme de *Quatre cent cinquante francs.***

A MASCOY, le ... 3 OCT 1943

L'Intendant *Leberghien*

*per*



*per*  
*14 OCT 1943*  
*Leberghien*

ETAT FRANÇAIS  
 DÉPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE  
 MAIRIE DE TOURNUS

# Ordre de Réquisition

Le Maire de Tournus,  
 En vertu des pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés,  
 Requiert M. *Lucien Bégar*  
 Domicilié à Tournus, *11* *Quint*  
 Pour assurer la garde des voies ferrées,

le 9 MAI 1914 à 7 heures 30  
 de 7 heures à 9 heures  
 aux Rochons, Cabane P. K. 411  
 au Pont de la Grange, Cabane P. K. 404-785

nuit du 8 au 9  
 Tournus, le 5 MAI 1914.  
 Le Maire,

(Voir au dos : Consignes permanentes.)

Administration des Postes de FRANCE — S. N. C. F.

**RÉCÉPISSÉ à remettre au déposant d'un colis postal**  
**pour PRISONNIER DE GUERRE**  
 (A remplir par l'Expéditeur)

le d'expédition C.O. 13 ter

**179**

Destinataire: *Baudin Albert*  
 Grade: \_\_\_\_\_  
 Reg. Comp. n°: *38651*  
 Baraque N°: *Wolag VPIA*  
 Camp, etc...: *237*  
 Lieu d'internement: \_\_\_\_\_  
 Pays de destination: \_\_\_\_\_

28-4-41

**TOURNUS**

pointillé

des

ribués pourvu  
 paquets dont  
 viendront pas  
 guerre.  
 on ne doit  
 paquets avec  
 et du linge.

*colis + 1/2 kilo*  
*pour tous de même*  
*qualité) Biais -*  
*Robert*

*Retranscription de la réponse à la demande de droits au titre d'interné résistant :*  
MINISTÈRE  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 4 JUIN 1973

\_\_\_\_\_

DIRECTION DES STATUTS  
ET DES SERVICES MEDICAUX

\_\_\_\_\_

Bureau du Contentieux

\_\_\_\_\_

837 B. Cx1

Monsieur le Secrétaire Général,

Par lettre du 13 mars 1973 vous avez bien voulu appeler l'attention sur le recours gracieux présenté par Monsieur BAUDIN Albert, né le 12 septembre 1917, demeurant 133, avenue Sainte-Marguerite à Nice, qui sollicite un nouvel examen de ses droits au titre d'interné résistant, dont la demande initiale d'attribution a fait l'objet, le 21 octobre 1969, d'une décision ministérielle de rejet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les modalités d'application du statut des déportés et internés résistants aux prisonniers de guerre transférés dans des camps de représailles ont été fixées par le Conseil d'Etat dans ses avis du 29 novembre 1949 et du 31 juillet 1956.

Dans ce dernier avis, la Haute Assemblée a constaté que la tentative d'évasion ne peut être retenue que si elle entre dans le cadre des dispositions du 5° de l'article R. 287 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, relatif aux actes qui, accomplis par toute personne s'associant à la résistance, ont été, par leur importance ou leur répercussion de nature à porter une sérieuse atteinte au potentiel de guerre de l'ennemi et avaient cet objet pour mobile.

Dans sa demande, Monsieur BAUDIN a déclaré que prisonnier de guerre il a été à la suite d'une évasion, interné à Rawa-Ruska du 9 mai 1942 au 21 décembre 1942, et rapatrié comme infirmier non employé le 1<sup>er</sup> juillet 1943.

La commission nationale des déportés et internés résistants a émis un avis défavorable à son égard en constatant que son transfert à Rawa-Ruska n'a pas été motivé par l'accomplissement d'un acte qualifié de résistance à l'ennemi au sens de l'article R. 287, y compris son 5°, du code précité.

Par ailleurs, la commission nationale des combattants volontaires de la résistance a émis également un avis défavorable à sa qualification dans le cadre du statut des combattants volontaires de la résistance en estimant qu'il n'a pas accompli d'actes de résistance suffisants après son retour en France.

A l'appui de sa requête, Monsieur BAUDIN a annexé une attestation de Monsieur BOUTET qui certifie qu'il a fait partie de la résistance du 1<sup>er</sup> juin 1944 au 8 septembre 1944.

Mais ce témoignage, déjà produit devant la commission nationale des combattants volontaires de la résistance lorsque cet organisme a examiné le cas de l'intéressé, n'apporte aucun élément nouveau d'information. En tout état de cause, conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat (arrêt Fleury Louis du 20 juillet 1971), le fait de n'avoir rejoint la résistance que le 1<sup>er</sup> juillet 1944 n'établit pas que la tentative d'évasion peut être considérée comme un acte qualifié de résistance à l'ennemi.

Quant à l'attestation de Monsieur BARTHET Louis, jointe à votre lettre, elle ne concerne que l'internement de Monsieur BAUDIN à Rawa-Ruska, internement qui n'est pas contesté, mais n'établit pas une activité résistante en France après son évasion réussie.

Dans ces conditions, il n'est pas possible, en raison du caractère impératif des textes portant statut de déportés et internés résistants, de modifier la décision du 21 octobre 1969 et je vous en exprime mes regrets.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le Secrétaire Général  
de la Section des Alpes-Maritimes  
de l'Union Nationale des Evadés  
de Guerre  
2, rue Jean Goujon  
06 CANNES

Pour le Ministre et par délégation :  
Le Directeur des Statuts et des Services Médicaux

Jacques LE MEIGNEN